

La branche décide d'alléger les conditions d'acquisition des pommes de terre de la récolte 2007

Déjà l'automne dernier, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie s'étaient mis d'accord pour relever de Fr. 1.-/100 kg le prix d'automne établi pour les variétés culinaires à chair farineuse à la cuisson ainsi que pour les variétés à frites. Et maintenant, la branche vient de trouver un consensus visant à alléger les conditions d'acquisition dans une ampleur équivalente à Fr. 1.- supplémentaire.

Les représentants de la production, du commerce et de l'industrie de transformation ont donné la preuve qu'ils tiennent à ce que la production suisse de pommes de terre reste attractive encore à l'avenir. Un niveau d'auto-approvisionnement de 95% demeure l'objectif inchangé de la branche.

Augmentation du prix d'automne de Fr. 1.-/100kg

Déjà en décembre de l'année passée, la branche avait décidé dans le but d'encourager la culture des pommes de terre à accorder un supplément de Fr. 1.- sur le prix d'automne établi pour toutes les variétés culinaires à chair farineuse à la cuisson (Agria, Bintje, Urgenta, Victoria, Pamela, Naturella, à l'exception de Désirée) et pour toutes les variétés à frites (Agria, Markies, Eba, Innovator, Fontane). Pour les producteurs bio, le supplément sur ces mêmes variétés a été fixé à Fr. 2.-/100 kg.

Fr. 1.- supplémentaire en faveur de la production

Après d'intenses investigations et préparations, les représentants de la branche sont tombés d'accord lors de leur séance du 26 juin pour améliorer de Fr. 1.- supplémentaire les conditions d'acquisition 07 en faveur des producteurs. Les adaptations englobent tout un ensemble d'allègements lors de l'acquisition des variétés culinaires et industrielles. L'un deux, non des moindres, concerne les tolérances fermes pour les dépassements de calibre qui passent de 6% à 10% pour les variétés culinaires et de 6% à nouvellement 8% pour les variétés industrielles (sauf Innovator). A cela s'ajoute le fait que les écarts de calibre pour les variétés culinaires ne sera plus le seul critère de refus de prise en charge.

Par ailleurs, la tolérance générale pour coefficient de défauts/dommages pour les variétés industrielles passe de 12% à nouvellement 13%. Le calibre pour les variétés à frites Agria, Markies et Fontane a été élargi à 42.5 – 85 mm. Pour la variété Innovator, il a été convenu de départager en deux les défauts lors du calibre >60 mm.

Les producteurs peuvent après entente préalable avec l'acquisiteur exiger la prise en charge ferme, si le lot concerné ne présente pas un coefficient de défauts/dommages de plus de 12% (variétés culinaires), resp. 13% (variétés industrielles). Tous les producteurs sont priés de demander lors de la livraison un rapport de contrôle complet avec taxation correspondante. Lorsque la livraison a lieu par camion, l'acquisiteur est tenu de fournir au producteur le rapport de contrôle immédiatement par fax, comme cela se fait d'ailleurs déjà maintenant couramment.

Ci-dessous: Tableau comparatif des changements:

	NOUVEAU dès la récolte 2007	Valable auparavant
Adaptations générales	Supplément d'entrep. p. le mois de novembre Fr. 1.50/100 kg (Bio Fr. 2.40/100 kg)	Auparavant, supplément d'entreposage seulement dès décembre
	Acquisition ferme: Si le coefficient de défauts n'est pas plus de 12%, le product. peut exiger après entente préalable avec l'acquéreur la prise en charge ferme (comme jusqu'à présent)	Manière de faire différenciée pour la prise en charge suivant les acquéreurs
	Rapport de contrôle: Lors de chaque livraison, le producteur a droit à un rapport de contrôle complet. Lors de livraisons par camion, le rapport doit lui être remis aussitôt par fax (comme jusqu'à présent)	Manière de faire différenciée pour la prise en charge suivant les acquéreurs
Variétés culinaires (sauf Agria)	Calibre: Tolérance ferme 10%	Calibre: Tolérance ferme 6%
	Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus	Droit de refus de lots avec écart de calibre dépassant 10%
Variétés industrielles (y compris Agria)	Calibre: Tolérance ferme 8% Droit de refus de prise en charge lors de >12% (sauf Innovator)	Calibre: Tolérance ferme 6% Droit de refus de prise en charge lors de >10%
	Variété Innovator: Départage des défauts lors de > 60mm	Aucune réglementation officielle
	Tolérance gén. pour défauts: droit de refus de prise en charge lors de >13%	Tolérance gén. pour défauts: droit de refus de prise en charge lors de >12%
	Calibre Agria, Markies, Fontane: 42,5 – 85mm	Calibre Agria, Markies, Fontane: 42,5 – 75mm

Toutes les adaptations sont limitées à la récolte 2007. Pour tous les critères non mentionnés ci-dessus, ce sont les arrangements en cours selon les Usages suisses du commerce des pdt qui s'appliquent ainsi que les conditions, resp. conventions de prise en charge spécifiques aux entreprises. Le groupe de travail nouvellement fondé pour traiter les questions relatives à la culture des pommes de terre selon la PA 2011 devra évidemment revoir à moyenne échéance les conditions de prise en charge, du fait qu'on s'aperçoit que les règlements en cours sont toujours plus dépassés et qu'ils ne correspondent plus aux exigences actuelles du marché.

Prise en charge coulante assurée

L'année dernière, les entreprises de transformation se sont montrées très coulantes dans l'appréciation de lots dont certains étaient parfois douteux. Tous les représentants de l'industrie ont donné l'assurance que l'attitude sera à nouveau compréhensive à l'égard de la marchandise de la récolte 2007 sur le plan des conditions de prise en charge dans le cadre du possible et du raisonnable.

Prix pour transformation immédiate

En outre, des prix ont également été fixés pour des pommes de terre industrielles livrées pour la transformation immédiate avant le 1er septembre:

Toutes les variétés à frites: Fr. 36.75/100kg (Fr. 35.75 plus Fr. 1.- analogue prix d'automne 07)

Toutes les variétés à chips: Fr. 35.75/100kg

Les représentants de la branche sont convaincus qu'avec de telles décisions la volonté de maintien de la production suisse de pommes de terre est manifeste et ils espèrent qu'il sera ainsi possible d'encourager la culture de pommes de terre dans notre pays.